



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(en cas de prise en charge financière par l'employeur)

Entre les soussignés :

- d'une part,

l'Université de Strasbourg, 4 rue Blaise Pascal CS 90032 Strasbourg cedex
 Déclaration d'activité enregistrée sous le n°4267 04090 67 auprès du Préfet de Région Grand Est
 N° SIRET : 130 005 457 00010 - APE/NAF : 8542Z
 Composante : CEIPI – Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle
 Adresse : 7, rue de l'Ecarlate CS 20024 F-67082 Strasbourg Cedex
 Représentée par Mme Frédérique BERROD, Présidente de l'Université de Strasbourg

- et d'autre part l'Etablissement (le client) :

.....

.....

.....

SIRET / INSEE :

TVA intracommunautaire :

Représenté par *Nom du signataire et fonction dans l'entreprise ou l'organisme*

.....

Adresse d'envoi de la facture si différente :

.....

.....

Merci de nous transmettre, avant le début du cours, votre bon de commande et/ou les documents relatifs à la prise en charge de la/les formation/s par un autre organisme.

Il est convenu ce qui suit en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie et notamment des articles L6353-1 et D6353-1 du Code du travail :

ARTICLE 1 : OBJET

Le CEIPI-Université de Strasbourg organise la formation intitulée :

- **CEIPI/WIPO/INPI Advanced Course on Intellectual Property, Technology Transfer and Licensing (formation en anglais)**

La réalisation de cette formation est confiée au CEIPI, Bâtiment Le CARDO 7, rue de l'Ecarlate - CS 20024 - 67082 Strasbourg Cedex.

ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DES FORMATIONS

Ces formations entrent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du travail.

L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'ensemble des informations relatives aux formations faisant l'objet de cette convention figure dans l'annexe mise à disposition du client, notamment les objectifs, la durée, le contenu/programme, les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée (moyens pédagogiques et techniques, modalités de contrôle des connaissances), les modalités de déroulement de l'action, les titres ou références de(s) personne(s) responsables(s) de la formation, les prérequis éventuels (niveau de connaissances préalables nécessaires).

Les formations sont sanctionnées par une attestation de suivi de formation délivrée par le CEIPI.

ARTICLE 3 : BÉNÉFICIAIRE DE LA FORMATION

La formation sera suivie par la personne suivante :

Titre: ☐ Mr. ☐ Mme

Nom : Nationalité :

Prénom : Date de naissance :

E-mail : Téléphone :

Adresse personnelle :
.....

Autorise le CEIPI à inclure son nom et son adresse email dans la liste des participants qui sera communiquée aux autres participants et intervenants Oui ☐ Non ☐

Le présent contrat doit nous être retourné accompagné du « Questionnaire besoins » disponible sur cette page de notre site.

Poste occupé / Missions / Tâches :

.....

Adresse d'envoi de la facture (si différente de l'adresse personnelle)

.....

.....

ARTICLE 4 : NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES

Le client doit disposer de compétences scientifiques ou juridiques et doit pouvoir justifier d'une pratique professionnelle dans le domaine de la propriété industrielle.

ARTICLE 5 : ORGANISATION DE LA FORMATION

Dates de la formation*

- Du lundi 23 au samedi 28 juin 2025 – 6 jours

Lieu de la formation

- Sur site : CEIPI – Bâtiment Le Cardo - 7, rue de l'Ecarlate F-67082 Strasbourg

Les cours en ligne, le cas échéant, sont susceptibles d'être enregistrés pour mise à disposition ultérieure aux participants.

* Veuillez vous référer à l'annexe pour toute information complémentaire sur cette formation.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Prix de la formation**

➤ 1500 €

L'Etablissement (client) signataire, en contrepartie de l'action de formation réalisée, et à réception de la facture, s'engage à s'acquitter du montant à sa charge conformément aux conditions générales de vente.

L'Université de Strasbourg, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

**Sous réserve de validation des instances universitaires. Ce montant est un prix net car l'Université n'est pas assujettie au régime de la TVA pour cette action.

ARTICLE 7 : DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

A défaut de résolution amiable, les différends résultant de l'application de la présente convention seront soumis à l'appréciation du Tribunal de Strasbourg compétent.

ARTICLE 8 : PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les parties. Elle est valable jusqu'à extinction des obligations réciproques des parties.

En signant cette convention, les signataires attestent avoir pris connaissance des conditions générales de vente, du règlement intérieur à destination des stagiaires et de la notice concernant le traitement des données en cas d'enregistrement, et en accepter les termes. Ces documents sont téléchargeables sur la page suivante <https://www.ceipi.edu/le-ceipi/conditions-generales-de-vente-et-reglement-interieur>. Ils peuvent également être fournis sur simple demande.

Fait à Strasbourg, le
Pour l'Université de Strasbourg
Madame la Présidente Frédérique BERROD
Par délégation
Le Directeur Général du CEIPI
Monsieur Yann BASIRE

Le participant
(Nom et signature)

Fait à, le
Etablissement (le client)
Nom du signataire
(Signature et cachet)

NB :

"Les deux signataires « Participant » et « Etablissement (le client) » doivent être deux personnes différentes.

Si vous êtes à la tête de votre entreprise et que personne d'autre ne peut signer pour votre entreprise :

- **merci de signer dans les deux emplacements**
- **et de nous envoyer tout document officiel attestant de votre capacité à engager votre entreprise (par ex. le Kbis, un extrait SIRENE, les statuts de l'entreprise...)**

Merci de transmettre votre demande d'inscription à :

CEIPI

Université de Strasbourg

Section Internationale – **Sylvie Kra**

Bâtiment Le CARDO 7, rue de l'Ecarlate

CS 20024 - 67082 Strasbourg Cedex

Par mail : sylvie.kra@ceipi.edu

Date limite d'inscription : lundi 26 mai 2025